

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'
Assemblée de la francophonie de l'Ontario

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'explique la note complémentaire 2, l'organisme impute aux résultats de l'exercice en cours ses améliorations locatives et les acquisitions d'équipement informatique et équipement de bureau, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces normes exigent que les immobilisations soient inscrites à l'actif au moment de leur acquisition et amorties en charges dans l'état des résultats sur leur durée de vie utile. Si les améliorations locatives, l'équipement informatique et l'équipement de bureau avaient été inscrits à l'actif et amortis sur leurs durées de vie utile estimative, la charge d'amortissement des immobilisations de l'exercice aurait été de 12 248 \$ (2023 : 15 495 \$) et l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges aurait diminué de 12 248 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (2023 : 15 495 \$). Le solde d'ouverture de l'actif net non affecté aurait par conséquent été supérieur de 48 731 \$ (2023 : 67 277 \$) et les immobilisations auraient été de 36 483 \$ (2023 : 48 731 \$) à l'état de la situation financière.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

MOORE
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 11 juin 2024

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

4

	2024	2023
PRODUITS		
Subvention de programmation - Patrimoine canadien	1 406 250 \$	1 250 000 \$
Subventions et contributions de projets (annexe A)	1 128 125	767 478
Ventes de services et autres	120 971	79 033
Commandites et dons	114 546	94 000
Programmes de stagiaires – JCT et Service Canada	64 770	79 323
Inscription - assemblée annuelle et symposium	54 545	-
Adhésion des membres	37 506	37 632
	2 926 713	2 307 466
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	1 457 161	1 256 902
Congrès, conseil d'administration et déplacements	435 598	98 447
Honoraires de sous-traitants	109 014	131 338
Promotion et communications	96 824	95 183
Loyer, services publics et frais d'occupation	76 302	74 075
Honoraires de la présidence	57 994	57 300
Papeterie, impression et frais de bureau	56 902	48 723
Télécommunications	17 031	17 433
Cotisations	10 884	10 830
Assurances	4 726	4 533
Site Web	-	8 738
Formation et recrutement de personnel	-	1 939
Charges imputées aux projets (note 3)	(533 425)	(303 797)
Honoraires professionnels	25 126	33 443
Intérêts et frais de service	5 610	2 809
	1 819 747	1 537 896
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CHARGES DE PROJETS		
	1 106 966	769 570
CHARGES DE PROJETS (annexe B)		
	(1 127 255)	(767 478)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		
	(20 289) \$	2 092 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

5

	Non affecté	Réserve pour éventualités	Fonds Florent Lalonde	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	5 757 \$	175 000 \$	15 581 \$	196 338 \$	194 246 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20 289)	-	-	(20 289)	2 092
SOLDE À LA FIN	(14 532) \$	175 000 \$	15 581 \$	176 049 \$	196 338 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2024****6**

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	394 687 \$	403 365 \$
Dépôt à terme	-	109 889
Débiteurs (note 4)	228 961	51 286
Subventions et contributions à recevoir	150 448	28 205
Frais payés d'avance	35 831	20 323
	809 927 \$	613 068 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	309 802 \$	163 134 \$
Produits reportés (note 7)	324 076	213 596
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	40 000
	633 878	416 730
ACTIF NET		
Non affecté	(14 532)	5 757
Affectations internes (note 8)		
Réserve pour éventualités	175 000	175 000
Fonds Florent Lalonde	15 581	15 581
	176 049	196 338
	809 927 \$	613 068 \$

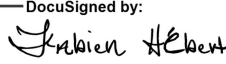
AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claudette Gleeson, administrateur

Fabien Hébert, administrateur

DocuSigned by:

 554EE6FEC765496...

DocuSigned by:

 8F18AD51247343C...

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

7

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20 289) \$	2 092 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(177 675)	25 151
Subventions et contributions à recevoir	(122 243)	214 633
Frais payés d'avance	(15 508)	(8 398)
Créditeurs et frais courus	146 668	(33 139)
Produits reportés	110 480	107 022
	(58 278)	305 269
	(78 567)	307 361
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du dépôt à terme	109 889	(438)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(8 678)	306 923
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	403 365	96 442
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	394 687 \$	403 365 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, une corporation privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, a pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits des francophones en Ontario et de représenter l'Ontario français sur les scènes municipales, provinciales, nationales et internationales. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses salaires et de ses charges de fonctionnement à titre de charges de projets selon le budget approuvé de l'accord de contribution ou de subvention, lequel est établi en fonction des besoins réels de l'organisme pour chaque projet.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et les contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits d'inscription, de commandites et du symposium sont comptabilisés lorsque l'événement sous-jacent a lieu. Les ventes de services sont comptabilisées lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits d'adhésion reçus sont comptabilisés linéairement sur la durée d'adhésion d'un an se terminant le 31 mars.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les améliorations locatives, l'équipement informatique ainsi que l'équipement de bureau sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

10

3. VENTILATION DES CHARGES

Une partie des charges de salaires et avantages sociaux ainsi que des charges de fonctionnement administratives d'un montant total de 533 425 \$ (2023 : 303 797 \$) ont été ventilées à titre de charges de projets comme suit :

	Salaires et avantages sociaux		Charges de fonctionnement	
	2024	2023	2024	2023
Patrimoine canadien - Postsecondaire - Concertation	322 420 \$	97 600 \$	29 554 \$	5 100 \$
Patrimoine canadien - Postsecondaire - Promotion	43 258	-	12 000	-
Santé en français	37 546	-	-	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - FedNor	33 417	68 917	3 522	5 800
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Plans stratégiques	24 543	-	14 675	-
Association canadienne- française de l'Ontario - Ottawa Bilingue	10 490	14 000	2 000	-
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	-	52 937	-	14 024
Fondation Trillium de l'Ontario - Service d'accompagnement au financement	-	33 000	-	-
Patrimoine canadien - Jeux du Canada	-	12 419	-	-
	471 674 \$	278 873 \$	61 751 \$	24 924 \$

- a) Les charges de fonctionnement ventilées aux projets comprennent principalement le loyer, les services publics et frais d'occupation, les honoraires professionnels, la papeterie, l'impression et frais de bureau et les honoraires de sous-traitants.

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

11

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	179 461 \$	42 971 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	49 500	8 315
	228 961 \$	51 286 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 \$ renouvelable annuellement, au taux préférentiel plus 3 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale. Au 31 mars 2024, la marge de crédit n'est pas utilisée.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	290 303 \$	141 875 \$
Sommes à remettre à l'État	19 499	21 259
	309 802 \$	163 134 \$

7. PRODUITS REPORTÉS

La variation des produits reportés au cours de l'exercice est la suivante :

	2024	2023
Solde au début	213 596 \$	106 574 \$
Plus : montant octroyé durant l'exercice	913 834	442 432
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(803 354)	(335 410)
Solde à la fin	324 076 \$	213 596 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

12

7. PRODUITS REPORTÉS (suite)

Les produits reportés représentent des sommes reçues pour des activités devant se poursuivre au cours des prochains exercices et se détaillent comme suit :

	2024	2023
Subventions et contributions reportées		
Santé en français	174 018 \$	50 000 \$
Emploi et Développement social Canada - Nouveaux Horizons	21 667	-
Patrimoine canadien - Postsecondaire - Concertation	-	31 035
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - FedNor	-	28 444
JCT	-	7 064
Autres produits reportés		
Autres	33 236	7 743
Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FARFO)	28 170	28 170
Commandites - AGA	26 000	29 500
Adhésion des membres	23 554	18 470
Droits linguistiques	17 431	13 170
	324 076 \$	213 596 \$

8. AFFECTATIONS INTERNES

Une portion du capital de l'organisme est restreinte car celui-ci doit satisfaire à certaines exigences d'utilisation des affectations internes.

Réserve pour éventualités

Cette réserve a été établie en prévision de charges majeures ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le Comité de finances et de vérification. L'organisme vise à atteindre un montant représentant trois mois d'opération afin d'assurer sa survie en cas de coupures budgétaires importantes.

Fonds Florent Lalonde

Un don de 15 581 \$ reçu de la succession de monsieur Florent Lalonde a été restreint par les membres du conseil d'administration et doit servir à assurer l'avenir de la francophonie ontarienne. Un prix est décerné annuellement par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario en l'honneur de monsieur Florent Lalonde.

9. PLACEMENT - FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Association a investi un montant auprès de la Fondation franco-ontarienne (la Fondation). Ce fonds est maintenu en fiducie par la Fondation à perpétuité. La Fondation remet annuellement un montant à l'Association dans les limites du rendement obtenu par le Fonds.

La juste valeur du fonds en date du 31 mars 2024 est de 9 900 \$ (2023 : 8 917 \$).

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution. Environ 77 % du total des comptes clients sont à recevoir de deux organismes. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

11. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour la location de bureaux échéant en juillet 2028 totalisent 189 184 \$ et les versements qui seront effectués au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	41 775 \$
2026	42 911 \$
2027	44 062 \$
2028	45 229 \$
2029	15 207 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

14

	2024	2023
ANNEXE A - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DE PROJETS		
Fédérales		
Patrimoine canadien - Postsecondaire - Concertation	437 974 \$	104 046 \$
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Plans stratégiques	328 098	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Programme de développement du Nord de l'Ontario	167 561	223 750
Patrimoine canadien - Postsecondaire - Promotion	90 290	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Pénurie de main-d'oeuvre	33 450	-
Association canadienne-française de l'Ontario - Ottawa Bilingue	15 000	20 000
Fédération de la jeunesse canadienne-française - Dépasse toi	7 454	39 782
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Étude de marché et d'impact économique de l'Université de Sudbury	900	24 000
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	-	275 000
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Livre blanc économie	-	25 900
Patrimoine canadien - Jeux du Canada	-	22 000
Autres		
Santé en français	47 398	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Impact collectif	-	33 000
	1 128 125 \$	767 478 \$

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

15

	2024	2023
ANNEXE B - CHARGES DE PROJETS		
Fédérales		
Patrimoine canadien - Postsecondaire - Concertation	437 974 \$	104 046 \$
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Plans stratégiques	328 098	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Programme de développement du Nord de l'Ontario	167 561	223 750
Patrimoine canadien - Postsecondaire - Promotion	90 290	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Pénurie de main-d'oeuvre	33 450	-
Association canadienne-française de l'Ontario - Ottawa Bilingue	15 000	20 000
Fédération de la jeunesse canadienne-française - Dépasse toi	6 584	39 782
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Étude de marché et d'impact économique de l'Université de Sudbury	900	24 000
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	-	275 000
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Livre blanc économie	-	25 900
Patrimoine Canadien - Jeux du Canada	-	22 000
Autres		
Santé en français	47 398	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Impact collectif	-	33 000
	1 127 255 \$	767 478 \$